



	JE SUIS JOUEUR	JE SUIS ARBITRE OFFICIEL	JE SUIS COACH
LICENCE	<p>Licence renseignée AVANT le 1^{er} Août 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Junior et Sénior : 100 € - Jeune : 80 € <p>Licence renseignée APRES le 1^{er} Août 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Junior et Sénior : 125 € - Jeune : 105 € <p>Ces tarifs exceptionnels ne s'appliquent qu'aux licences en renouvellement aux Libellules. Création ou Mutation, rajoutez 35 € aux tarifs.</p> <p>Basket Santé : 65 €</p>	<p>Licence au prix unique de 50 € avant le 1^{er} Août 2021</p> <p>Licence au prix unique de 75 € après le 1^{er} Août 2021</p>	<p>Licence prise en charge par le club</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Licence renseignée = lien FFBB rempli et envoyé au club informatiquement (extraction informatique le 1^{er} Août) 		
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour prétendre à un renouvellement de licence, le licencié devra être financièrement à jour de cotisations et d'amendes auprès du club pour la saison passée - La licence ne sera validée qu'APRES RECEPTION par le club du REGLEMENT DANS SA TOTALITE – CHEQUE OU VIREMENT (RIB sur demande au club) - En cas de paiement en 2 ou 3 fois, signature et dépôt des 2 ou 3 chèques en une seule fois avec les dates d'encaissement au dos de chaque chèque 		
FORMATION et TENUE	<p>Possibilité de formation arbitre officiel et cadre technique prise en charge par le club sous conditions Contacter le club AVANT toute inscription</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale prise en charge par le club - Stages complémentaires : Pris en charge par le club à 100% sous conditions <p>Contacter le Club AVANT toute inscription</p> <p>PREMIERE tenue officielle prise en charge par le club</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation prise en charge par le club à 100% sous conditions <p>Contacter le club AVANT toute inscription</p>
ARBITRAGE	<p>Ecole d'arbitrage LIBS – SIG de octobre à juin 8 samedis de 10h30 à 12h Ouvert à tous les licenciés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les arbitres doivent 10 arbitrages club par saison pour lesquels ils toucheront 10 € (5 € de chaque équipe) - Plus dépôt en début de saison par l'arbitre d'un chèque de caution non encaissé de 100 € qui seront redonnés en fin de saison au prorata des matchs clubs arbitrés <p>Ex : 2 matchs = restitution de 20 € 6 matchs = restitution de 60 € 10 matchs = restitution des 100 €</p>	